



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 102532

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes que rencontrent les centres français langue étrangère pour recevoir des étudiants étrangers. En effet, aujourd'hui pour avoir un visa long séjour, un étudiant étranger doit attester d'un projet pédagogique. Or l'apprentissage de notre langue n'est pas considéré comme un projet à part entière. Pour autant les élèves étrangers de ces centres sont des étudiants brillants qui viennent parfaire leur français. Ils ne cherchent pas à rester illégalement en France ou à étudier dans des universités françaises. Selon le comité de pilotage national « FLE.fr », le problème viendrait de la création, à l'étranger, de « centres pour les études en France ». Créés par le ministère des affaires étrangères, ces centres sont censés faciliter l'accueil des étudiants dans les universités. Ces guichets administratifs et pédagogiques refusent, cependant, les longs séjours à vocation purement linguistique. Ils portent ainsi une grave atteinte à la francophonie. Si les étudiants étrangers souhaitant apprendre le français en France ne peuvent se rendre dans notre pays, ils se tourneront alors vers une autre langue. En conséquence, il lui demande ce que le Gouvernement envisage de mettre en place pour faciliter l'inscription des étudiants étrangers désireux d'apprendre notre langue en France et notamment dans les centres français langue étrangère.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102532

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 août 2006, page 8705